
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

DECISION N° 278/MDPMEF/DOUANES DU 11 MAI 2007
Portant suspension des agréments de Commissionnaire en Douane

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

VU la Loi n° 64-291 du 01 Août 1964 instituant le Code des Douanes, notamment l'article 80 ;

VU l'Ordonnance n° 76-579 du 08 septembre 1976, portant modification de l'article 80 du Code des Douanes ;

VU le Décret n° 90-663 du 22 août 1990 relatif aux personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail et à l'exercice de la profession de Commissionnaire en douane, notamment ses articles 9, 12, 23 et 24 ;

VU le Décret n° 2005-50 du 03 février 2005, portant nomination de Monsieur GNAMIEN KONAN, en qualité de Directeur Général des Douanes ;

VU l'Arrêté n° 496 du 13 décembre 2005, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

VU la Décision n° 75/MEMEF/DOUANES du 05 août 2005, portant liste des commissionnaires en Douane en situation régulière ;

VU la défaillance des sociétés d'Assurance GMTCI et SIAC à l'égard de leurs engagements en matière de caution.

D E C I D E

Article 1 : Les agréments de Commissionnaire en douane accordés aux sociétés ci-après, bénéficiaires des cautions GMTCI et SIAC, sont suspendus.

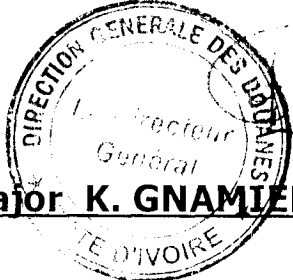
- ITM (00251 S)
- CONTINENTAL TRANSIT (00211 E)

- UNION Transit (00103 Y)
- LYK Transit (00126 Y)
- FONAKE Transit (00106 T)
- STIV (0092 Z)
- TROPIC Transit (00251 S)
- IGT-CI (00104 M)
- Transit 2000 (00191 K)
- UTTCI (00200 W)
- SATRANS (00118 Q)
- TAO (00254 D)

Article 2 : Les sociétés visées à l'article 1 ci-dessus ne sont plus autorisées à établir des déclarations en détail.

Article 3 : Ces dispositions ne s'appliquent pas aux déclarations établies par lesdites sociétés et ayant fait l'objet de dépôt en Douane (DPOD) avant la signature de la présente.

Article 4 : Les Directeurs, Sous-directeurs, Chefs de Bureau, Chefs de Sections et de Subdivisions des Douanes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.


Col. Major K. GNAMIEN

Ampliations :

MDPMEF /CAB

FEDERMAR

FNIS-CI

FENADIS

CH. Cce & Industrie

EMACI

Synd. Transit. S/C SAGA-CI

Synd. NI Transitaires

BIVAC

Tous services Douanes